

LE JOURNAL DE QUEBEC

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIER JOURNAL... Abon. annuel, 94. Abon. semestriel, 48.

PREMIER ANNONCE... Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 25.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN OOTE et JOSEPH CAUCHON, avocats, rédacteurs-propriétaires.

Matières Religieuses.

PARIS.

Une veuve Israélite, après avoir présenté au baptême ses quatre enfants, a eu le bonheur de recevoir elle-même le sacrement de la régénération, le dimanche dans l'octave de l'Ascension.

Travaux Littéraires.—Plusieurs corporations religieuses en Italie s'occupent de grands travaux littéraires. Le général des Jésuites fait continuer les recherches relatives à l'histoire de cet ordre célèbre.

Un vrai protestant.—Un fait qui s'est passé cette année dans la chambre des Députés de Wurtemberg, fait voir quelles sont les tendances du Protestantisme.

Cet individu n'a pas empêché que la Providence fût conservée dans l'Adresse. Mais voilà un homme qui entend bien le Protestantisme, comme, du reste, on l'entend assez généralement en Allemagne.

Une infamie.—D'impies qui déclament contre le jésuitisme, ont souvent recours à des artifices plus jésuitiques, dans les mauvais sens qu'ils attachent à ce

mot, que toutes les ruses qu'ils reprochent calomnieusement aux disciples de saint Ignace. Il y a quelque temps, nous vîmes refuser dans quelques journaux américains un morceau très irrégulier d'un ouvrage intitulé: Histoire des Papes, par M. de Cormenin.

L'Eglise ne meurt pas.—Quelques journaux répétaient tout dernièrement, pour la cinquième ou sixième fois depuis un an, que le Souverain Pontife était dans un état très-alarmant. Tantôt on parle d'un cancer, tantôt d'autres maladies graves, comme si ses quatre-vingts ans n'étaient pas un avertissement de mort, tout aussi bien que les maladies graves qu'on lui suppose si gratuitement.

On a annoncé également que le dôme de l'Eglise de saint Pierre menaçait ruine. On donnait même à ce sujet des détails très circonstanciés et qui par là-même étaient propres à accréditer cette nouvelle.

Frères des écoles chrétiennes.—Les Frères des Ecoles chrétiennes, désireux de faire participer aux bienfaits d'une éducation chrétienne les enfants sourds-muets, qu'ils ne peuvent avoir à leurs écoles, ont conçu le dessein d'utiliser dans ce but le vaste établissement qu'ils possèdent à Saint-Etienne, dans le département de la Haute-Loire; ils viennent d'y établir une école spécialement consacrée à l'éducation de ces enfants.

Il est à remarquer que c'est à des membres du clergé catholique que l'on est redevable de l'admirable système d'éducation des sourds-muets, et aujourd'hui encore les établissements les plus florissants de ce genre sont dirigés par des ecclésiastiques ou par des corporations religieuses.

Pour faire comprendre les opérations que le général français exécuta pendant ce siège mémorable, il faut décrire le théâtre sur lequel il était placé. Gênes est situé au fond même du beau golfe qui porte son nom, au pied d'un contre-fort de l'Apennin.

Mais ce n'était pas tout ce qu'on avait fait pour tenir l'ennemi à une grande distance. Si on tourne le dos à la mer, et si on regarde Gênes, on a le levant à droite, le couchant à gauche. Deux petites rivières, celle du Bisagno au levant ou à droite, celle de la Polcevera au couchant ou à gauche, baignent les deux côtés de l'enceinte extérieure.

MARINE A VAPEUR EN EUROPE ET AUX ETATS-UNIS.

1o Angleterre.—De 1841 à 1844, la marine à vapeur de la Grande-Bretagne a presque doublé. En effet, si l'on prend le nombre des chevaux qui la représentent aux deux époques, on a :

Table with 2 columns: Date (Septembre 1841, Juillet 1844) and Power (Vapeurs armées, désarmées, en construc.).

L'amirauté a considérablement augmenté la force nominative en chevaux de plusieurs bâtiments; elle leur a également donné plus de puissance, au moyen de divers perfectionnements.

Frégates: Terrible, de 800 chevaux; Rétribution, 800; Pénélope, 650; Sampson, 450; Gladiator, 430; Firebrand, 430; Vulture, 430; Scourge, 420; Cyclops, 320.

Total de la puissance, 4,730 chevaux.

Corvettes, transports, paquebots, etc.; Eclair, 350 chevaux; Dévastation, 350; Gorgon, 320; Geyser, 320; Medina, 313; Medusa, 313; Merlin, 313; Urgent, 284; Cormoran, 280; Growler, 280; Spiteful, 280; Stromboli, 280; Driver, 280; Styx, 280; Tiunderbolt, 280; Vesuvius, 280; Virago, 280; Vixen, 280; Hercule, 240; Hecla, 240; Fire-fly, 220; Hermes, 220; Hydra, 220; Rhadamantus, 220; Medea, 220; Salamander, 220; Phoenix, 220; Janus, 220; Rattler, 220; Dee, 200; Polyphemus, 220; Prometheus, 200; Aleco, 200; Ardent, 200; Cherokee, 200; Lucifer, 190; Volcano, 190; Shearwater, 160; Achéron, 160; Kite, 150; Prospero, 144; Tartarus, 144; Gleaner, 130; Porcupine, 130; Carron, 120; Otter, 120; Flamer, 120; Blazer, 120; Jackall, 120; Lisard, 120; Avon, 100; Alder, 100; Albany, 100; Colombine, 100; Confidence, 100; Cuckoo, 100; D.sher, 100; Doterel, 100; Echo, 100; Lightning, 100; Lomax, 100; Meteor, 100; Pluto, 100; Sydnham, 100; Jasper, 100; Spiritly, 100; Zephyr, 100; African, 90; Dover, 90; Minos, 90; Vidgeon, 90; Montréal, 80; Monkey, 80; Adric, 80; Pigmy, 80; Comet, 80; Fearless, 76; Wildfire, 75; Wilberforce, 70; Albert, 70; Swallow, 70; Ariel, 70; Braver, 60; Charon, 60; Redwing, 60; Mohawk, 60; Asp, 50; Princess Alice, 50; Myrtle, 40; Niger, 35; Experiment, 25; Rocket, 20; Bee, 10.

Yachts: Victoria and Albert, 400; Black-Eagle, 260.

Ainsi l'Angleterre possède actuellement à flot 107 vapeurs de tout rang, d'une force de plus de 20,000 chevaux. On compte en outre en chantier un nombre de vapeurs égal à 10,000 chevaux.

2o France.—Frégates à vapeur à flot: Le Descartes, de 540 chevaux; Asmodée, 450; Gomer, 450; Infernal, 450; Albatros, 450; Montezuma, 450; Orénoque, 450; Panama, 450; Christophe-Colomb, 450; Canada, 450; Magellan, 450; Uilon, 450; Darien, 450; Caraïbe, 450; Eldorado, 450; Calcioue, 450; Labrador.

Force totale, 10,380, chevaux.

En construction, frégates: Magador, 640; Vauhan, 540; Sané, 450; Platon, 450.

Corvettes à vapeur: Colbert, 320; Soerate, 320; Roland, 320; Catinat, 320; Comte d'Eu, 320;

Cassini, 220; Conton, 220; Chaptal, 220; Colligny, 220; Newton, 220; Ty-siphore, 220; Tanger, 220. Vapeurs divers: Beaudoin, 160; Solon, 160; Eclairer, 160; Dauphin, 160; Requin, 160; Petrel, 160; Salamandre, 120; Passe-Partout, 88; Monette, 80; Gœland, 80; Héron, 80.

3o Etats-Unis.—La plupart des bâtiments-vapeurs des Etats-Unis sont à l'usage du commerce et ne sont construits que pour la navigation de rivière; ils sont par conséquent fort légers, et ne peuvent être armés, à l'exception de deux bâtiments en fer grésés en goëlette et employés pour le service des douanes, le Legare et le Spencer, pouvant porter deux Paixhans de 68, et plusieurs autres d'un calibre inférieur.

New-York, 88 vapeurs dont 3 de 900, de 917 et de 1,000 tonneaux.—Portland, 11 vapeurs de 60 à 500 tonneaux. Baltimore, 11 de 50 à 510 tonneaux;—Philadelphia, 4 de 250 à 300 et 14 d'un plus faible tonnage.—Norfolk, 2 dont 1 de 161 et l'autre de 112 tonneaux; les autres ont un tonnage moindre.—Savannah, 18, tous au dessous de 300 tonneaux.—La Nouvelle Orléans, 3 de 745, 675 et 365 tonneaux.—Mobile (Alabama), 40 de 100 à 430 tonneaux.—Laos, 58 de 19 à 780 tonneaux.

4o Belgique.—On compte, à Anvers, 3 vapeurs de 261 à 1,484 tonneaux. Le British Queen, qui seul a ce dernier tonnage, vient d'être vendu. Dans les autres ports on ne compte que le Bruges, de 200 chevaux, et le Bonbay, non terminé.

5o Hollande.—On compte 7 vapeurs à Amsterdam, dont 2 de 120 et 160 chevaux; à Rotterdam, 31 vapeurs dont 5 peuvent être armés chacun de 7 canons.

6o Danemarck.—1 vapeur de guerre l'Hecla, de 200 chevaux, armé de 4 Paixhans de 60; plus 6 vapeurs pour le service des dépêches, de 30 à 157 tonneaux, et 11 paquebots ordinaires, de 19 à 200 tonneaux.

7o Suède.—Une frégate à vapeur, dans le port de Stockholm, le Thor, de 200 chevaux, armée de deux Paixhans de 66 et de 4 caronades de 48; un paquebot, le Nordstjerna, de 150 chevaux, armé de 2 caronades de 60 et de pierriers. La Suède possède en outre 7 paquebots de 159 à 490 tonneaux, pouvant porter chacun 2 canons de 32 et des pierriers; 9 vapeurs, employés dans les lacs, pouvant porter chacun 1 canon de 18 ou de 12 et des pierriers, le reste se compose de très petits steamers armés pour la plupart de pierriers et de fusils.

8o Norvège.—Le port de Christiana possède 10 vapeurs de 62 à 500 tonneaux et de 20 à 120 chevaux. Un seul, le Nord-Cope, peut porter 8 caronades et 2 mortiers de 60. Il a été construit pour vapeur de guerre.

9o Russie.—On compte à Olessa, 25 vapeurs, dont 12 de 400 à 510 tonneaux, et 5 jaugeant 824 tonneaux 4 chacun, qui appartiennent à l'amirauté. On n'a aucun renseignement sur les ports de Saint-Petersbourg, de Riga, et de Liéban.

10o Prusse.—2 vapeurs de faible tonnage pour un service de rivière.

11o Hambourg, Lubeck, Breme.—14 vapeurs de 70 à 820 tonneaux, ne pouvant porter qu'un faible armement.

12o Espagne.—8 steamers de 50 à 600 tonneaux, dont 3 seulement peuvent faire un service de mer, et être armés de 1 à 2 canons et de quelques pierriers.

13o Portugal.—10 steamers, dont 1 de 420 tonneaux, armé de 4 canons longs de 12; les autres sont de 300 à 370 tonneaux.

14o Autriche.—La marine militaire se compose de 2 bâtiments: l'un le Marie-Anne de 8 canons et 4 pier-

Feuilleton.

Ulm et Gènes.

Extrait de l'Histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers.

Préparatifs de guerre.—Forces de la coalition en 1800.—Armée du baron de Mélas en Ligurie, du maréchal de Kray en Souabe.—Plan de campagne des Autrichiens.—Importance de la Suisse dans cette guerre.—Plan du général Bonaparte.—Il forme la résolution de se servir de la Suisse pour déboucher dans le flanc de M. de Kray, et sur les derrières de M. de Mélas.

Mais l'intrépide Masséna était au milieu d'eux. Bien que séparé du général Suchet par l'attaque dirigée sur son centre, il comptait encore 15 à 18,000 hommes; et, appuyé sur une telle garnison, il pouvait défier quelque ennemi que ce fût d'enfoncer sous ses yeux les portes de Gênes.

qu'il faut franchir quand on vient du revers de l'Apennin remontant la Trebbia. Le côté de la vallée de Bisagno, qui est opposé à la ville, s'appelle le Monte-Ratti, qui présente diverses positions, du sommet desquelles on aurait pu causer de grands dommages à Gênes, si elles n'avaient été occupées.

Maséna, résolu à opposer à l'ennemi une résistance

énergique, voulut sur-le-champ faire deux choses fort importantes: la première consistait à rejeter au delà de l'Apennin les Autrichiens, qui seraient Gênes de trop près; la seconde consistait à se relier au général Suchet, par un mouvement combiné avec ce général, le long de la route de la Corniche.

Pour exécuter son premier dessein, il fallait qu'il ramenât les Autrichiens le long du Bisagno d'un côté, de la Polcevera de l'autre, et qu'il les renvoyât, par le Monte-Breto, par la Bochetta, sur le revers des monts d'où ils étaient venus.

Telle était Gênes alors; et telles étaient ses défenses, que l'art, le temps, les contributions imposées à la France, ont beaucoup perfectionnées depuis.

Maséna pouvait réunir encore 18,000 hommes. Si, avec une pareille garnison, dans une si forte place, il avait eu des vivres en assez grande quantité, il eût été invincible. On va voir ce que le caractère peut faire à la guerre, pour réparer une faute de combinaison ou de prévoyance.

Maséna, résolu à opposer à l'ennemi une résistance

énergique, voulut sur-le-champ faire deux choses fort importantes: la première consistait à rejeter au delà de l'Apennin les Autrichiens, qui seraient Gênes de trop près; la seconde consistait à se relier au général Suchet, par un mouvement combiné avec ce général, le long de la route de la Corniche.

riers ; l'autre, le Vulcano, portant deux obusiers de 16 pouces et 4 canons de 42. La compagnie du Lloyd possède 14 bâtiments, tous armés, à l'exception de 3, de canons de 8 et de 12.

15o Sardaigne.—12 steamers, dont 1 portant 1 canon de 80, 4 de 30, et 2 de 12, et deux autres portant 4 canons de 12.

16o Toscane.—4 vapeurs non armés, de 340 à 350 tonneaux.

17o Deux Siciles.—6 bâtiments de 303 à 340 tonneaux. Aucun n'est armé.

Canada.

QUÉBEC, 29 NOVEMBRE, 1845.

Le nouveau rédacteur de l'Aurore est neuf de toutes manières ; il ne sait même pas que l'article communiqué, auquel il fait allusion, n'a pas été publié dans le Canadien, mais dans l'Aurore même.

M. Viger, pour prouver que nous avions tort envers lui, parlait au long de notre affaire avec le Mercury, et nous accusait d'avoir calomnié M. Kelly, du crime de péculat. Y a-t-il là de la logique ? M. Barthe lui-même n'en aurait pas fait de cette sorte. A voir le ton que prend l'Aurore, on serait tenté de croire qu'elle retombe sous la tutelle de l'honorable président et qu'il va de nouveau avoir en elle un nouveau et chaleureux organe de sa science constitutionnelle, et de la constitutionnalité de sa position à toutes les phases de son administration. M. Barthe, après cinq années de publicisme, a laissé l'ardre estropié de sa lutte, sans peut-être que le maître qu'il a servi, au risque de sa vie et de son avenir, lui ait ouvert l'hôpital, qu'un monarque généreux ne manque jamais d'offrir aux invalides qu'il a faits. Nous ne savons encore quel est le mortel heureux chargé de conduire au jour la "déesse aux doigts de roses" ; mais, quel qu'il soit, nous lui souhaitons un meilleur avenir que celui qu'a coutume de faire à ses disciples les plus dévoués le vénérable et honorable président.

Quant à M. Kelly, que nous avons appelé péculateur, aujourd'hui que nous sommes mieux en possession des faits qu'avant la session dernière, nous ne savons comment le définir. M. Cameron, par son investigation dans son bureau comme dans ceux des autres douaniers du Haut-Canada, a trouvé moyen d'augmenter considérablement le revenu des douanes dans cette partie de la province. Quelle est la cause de ce changement subit, instantané, de cette transformation heureuse qui a valu un surcroît de recettes au coffre public ? Que le lecteur juge lui-même. L'administration précédente a dû avoir cause grave pour démettre ce fonctionnaire d'une situation aussi importante que celle de douanier dans une ville aussi commerciale que Toronto. M. Cameron, accusé d'avoir calomnié M. Kelly, a demandé, par une adresse au gouverneur-général, que tous les documents relatifs à cette affaire fussent mis devant la chambre, et ils l'ont été. Nous n'avons pas ces documents devant nos yeux ; mais, si notre mémoire est exacte, M. Cameron ayant suivi la piste de certaines transactions douaniers, aurait obtenu de certains marchands de Toronto communications de reçus obtenus par eux de M. Kelly pour des marchandises dont il n'était nullement fait mention sur le livre des Douanes. Si ce que nous disons ici n'est pas correct, l'Aurore sera à même de le corriger.

Maintenant comment appellerez-vous cet acte ou cet oubli de M. Kelly ? En exposant les faits tels que nous les connaissons, ne lui rendons-nous pas justice, car s'ils constatent qu'il est innocent du crime de péculat, nous nous accusons nous-même de calomnie ou nous avouons que nous nous sommes trompés.

Moyens de protection contre les incendies

Nous avons interverti l'ordre de ces articles, comme on pourra facilement le voir : en cela notre intention a été de donner, les premiers, les articles dont l'application est d'une utilité plus pressante.

De la reconnaissance.

Ansitôt après son arrivée sur le théâtre de l'incendie, celui qui a la charge de la direction du secours doit s'occuper à découvrir le lieu où il a pris son origine, à constater quels en sont les progrès et à observer les points qui se trouvent le plus exposés ; ce qui peut varier suivant la distribution des édifices, leur mode de construction, leur distance et la direction du vent.

C'est avant de se servir des pompes qu'il faut reconnaître les lieux, autrement la vapeur épaisse, produite par l'eau lorsqu'elle est mise en contact avec le feu, ne permettrait de rien distinguer.

Il est inutile de faire la remarque que toutes ces observations doivent se faire en moins de temps qu'il faut pour le dire. La rapidité avec laquelle le feu se propage fait de sa promptitude la première et la condition nécessaire de cet examen. En perdant

on délibérations le seul temps où on puisse combattre l'incendie avec succès, celui de son apparition, on s'exposerait à rendre tous les efforts inutiles. Au reste cette célérité est la preuve de l'aptitude, de celui qui dirige, à remplir les devoirs de la charge qui lui est confiée. Il serait inutile de s'attendre à cette vitesse dans le coup d'œil et à cette promptitude dans la détermination chez celui qui n'aurait pas souvent observé le développement du feu qu'il veut combattre, et qui n'aurait pas l'habitude de prévoir et de calculer ses ravages.

De l'établissement.

Après avoir fait cet examen et pris les informations nécessaires pour lui faire acquiescer cette connaissance des lieux, qui est indispensable, celui qui dirige les secours, donne les ordres pour faire la disposition des moyens que l'art fournit contre le développement de l'incendie : c'est ce qu'on appelle faire l'établissement.

Si on était toujours prévenu assez à temps pour que la simple inspection du feu pût convaincre de la possibilité de l'éteindre, ce travail se trouverait de beaucoup simplifié. Les opérations pour parvenir à cette fin seraient même ordinairement assez peu compliquées qu'elles pourraient s'effectuer sans le concours de personnes exercées ; mais il est bien loin d'en être ainsi. Le manque de personnes qui exercent une garde continuelle et qui soient prêtes à porter des secours à l'instant où elles seraient averties de l'existence d'un feu, comme cela se pratique ailleurs, fait que le plus souvent l'incendie n'est découvert qu'après qu'il a fait beaucoup de progrès, et que les secours arrivent plus tardivement encore ; et alors, il est toujours douteux que l'on puisse parvenir à maîtriser l'élément destructeur. C'est ce qui oblige celui qui commande aux incendies à porter son attention sur les points menacés d'être envahis par les flammes aussi bien que sur ceux qui le sont déjà, à prendre des précautions qui ne seraient point nécessaires dans les feux de peu d'importance et à avoir recours à des opérations qui varient et se compliquent suivant les circonstances, que nous avons déjà mentionnées, et l'intensité du danger.

Le placement des pompes est un objet des plus importants. Dans leur établissement, il faut considérer trois choses, d'abord : la manière de les placer pour les alimenter ; ensuite, l'arrangement des boyaux de manière à faire parvenir l'eau sur le feu avec le plus d'effet possible ; et enfin leur placement en égard à la sûreté de ceux qui en font la manœuvre. Lorsque le point où le jet de la pompe doit atteindre est à peu près de niveau avec celui où elle est placée, et que les boyaux sont rampants, l'établissement se nomme horizontal ; mais si le lieu où est le feu est beaucoup plus élevé que celui où est placée la pompe et qu'il faille élever les boyaux, il s'appelle établissement vertical. Nous observerons que, dans ces établissements, pour se ménager la liberté d'avancer et de reculer sans y rien changer, le porte-lance doit, autant que la longueur des boyaux le permet, en attirer une partie qu'il fait serpeneter vers lui, car nous le répétons, il doit se tenir aussi près du feu que possible de manière à ce que le jet de la pompe y parvienne directement.

Les pompes doivent être placées en nombre suffisant pour protéger tous les points qui sont exposés à prendre feu.

En général, on s'applique trop à attaquer le feu par le front de la maison. C'est dans les cours où les points de contact sont multipliés par le rapprochement des constructions que doit surtout s'exercer la surveillance si on ne veut pas être exposé à voir les flammes faire irruption de ce côté pendant qu'on les contient de l'autre.

Un autre objet non moins important et que l'on ne doit pas perdre de vue dans l'établissement, c'est le moyen de se procurer l'eau.

Lorsque le lieu où on la puise n'est pas trop éloigné de celui de l'incendie, on peut la faire parvenir aux pompes au moyen d'une chaîne formée d'un grand nombre de personnes, placées à la suite les unes des autres, de manière à ce que chacune d'elles sans laisser sa place, et en se servant de la main droite, puisse recevoir le seau rempli d'eau de la personne qui est à sa gauche et en lui faisant faire un demi-tour sur lui-même, le remettre à celle qui est à sa droite et ainsi de suite. Pour que l'eau arrive plus promptement à sa destination, on établit deux chaînes l'une pour les seaux pleins et l'autre pour les vides ; cependant cette manœuvre toute facile qu'elle semble à exécuter, ne peut jamais l'être sans une grande déperdition du liquide.

L'usage de conduire l'eau dans des voitures tirées par des chevaux jusque sur le théâtre de l'incendie, a encore de plus grands inconvénients ; celui de créer de la confusion et de l'embarras est un des moindres. Les pompiers sont gênés dans leurs mouvements et distraits par la crainte d'être renversés par les chevaux que la vue des flammes rend furieux, les accidents qui arrivent très-souvent aux chevaux eux-mêmes, font que les charretiers ne veulent plus les conduire et que le public se trouve ainsi privé de services importants.

Le seul moyen d'obvier à tous ces inconvénients serait de fournir l'eau aux pompes, qui attaquent le feu directement, au moyen d'autres pompes dites alimentaires, et c'est le seul moyen de la faire pour celles qui attaquent dans les cours. Ces pompes pourraient puiser l'eau dans les puits qui se trouveraient dans les environs de l'incendie, au moyen de leur tuyau d'aspiration, ou bien alternativement dans deux grandes cuvettes qu'on placerait au moins une centaine de pieds du lieu de l'incendie, et de manière à ce que les voitures puissent facilement en faire le tour, celles-ci se trouveraient ainsi retournées, quelque peu habiles que fussent leurs conducteurs, sans créer de confusion, et on éviterait ainsi la perte de temps que ces évolutions entraînent et les accidents qu'elles occasionnent assez souvent.

Cette manière de distribuer l'eau aux pompes offre de nombreux avantages sur toutes celles adoptées jusqu'à présent. Outre celui dont nous avons déjà parlé ; ceux de pouvoir effectuer le transport de l'eau, à de grandes distances et dans les lieux d'un accès difficile, sans le secours de plus de personnes qu'il n'en faut pour la manœuvre d'une pompe et sans déperdition du liquide, méritent certainement d'être appréciés. Le plus précieux de tous serait de laisser un espace libre au devant de la maison incendiée et des voisines, ce qui contribuerait beaucoup à faciliter le placement et la manœuvre des pompes et des autres appareils nécessaires durant l'incendie, et le transport des meubles et autres effets qu'on sauve rarement du feu sans les briser à cause de l'encombrement qui se fait sur le théâtre de l'incendie.

Le dernier vaisseau, le Laurel, a laissé le port ce matin à 7 heures.

Le nombre des vaisseaux venus d'outre-mer cette année, au port de Québec, est de 1475.

Le froid a été tel depuis deux jours qu'il s'est formé une quantité considérable de glaces sur le fleuve et sur les rivières.

Le Québec est arrivé dans le port hier soir. Il est allé se mettre en hivernement aujourd'hui au Carouge.

Le Charlevoix est parti hier matin de Montréal pour Québec ; pourra-t-il s'y rendre ? Nous l'ignorons.

La malle de Montréal, venue ce matin par terre, n'a rien apporté de nouveau commercialement ou politiquement.

Plusieurs personnes sont venues se plaindre que le prix du pain était augmenté, lorsque celui de la farine ne l'était pas ; que par surcroît le plus souvent le poids légal ne s'y trouvait pas, et que du pain de trois boulangers différents soumis à la pesée a donné en moyenne une diminution de 5 à 7 onces sur un pain dit de 6 livres. Pour toutes ces plaintes nous devons renvoyer aux autorités compétentes qui devront faire leur devoir ; si elles ne le font pas, alors la presse aura à y voir, et elle y verra.

Accidents.—Les amis du révérend M. McIntyre, et ce sont tous ceux qui ont connu ce jeune prêtre doué de toutes les qualités de l'esprit et du cœur qui pouvaient le faire aimer, partageront le regret avec lequel nous apprenons le triste accident dont il a été victime et qui est ainsi raconté par un journal de Charlottetown :

" Il y a quelques jours, comme le révérend M. McIntyre, prêtre catholique, revenait chez lui du haut de la baie Saint-Pierre, sa voiture vint en contact avec une autre dans laquelle étaient deux hommes qu'on nous dit se nommer Hugh M'Adam et Donald M'Adam. Le choc fit verser sa voiture, et il eut un vaisseau sanguin rompu dans sa chute. Il est maintenant dans un état très-précaire, nous dit-on."

M. McIntyre avait achevé ses études et professé au collège de Saint-Hyacinthe et au séminaire de Québec. Après avoir été ordonné prêtre en cette ville et avoir exercé le saint ministère, il était retourné depuis peu à l'île du Prince-Edouard dont il était natif.—Canadien.

—On écrit de Saint-Gilles :

" Le 23 du présent, M. C. E. Bélanger, curé de Somerset, dans l'ardeur de son zèle apostolique, voulut, malgré l'obscurité profonde d'une nuit orageuse, affronter les dangers de la savane qui se trouve entre Somerset et Bécancour. Malgré les instances réitérées de plusieurs de ses paroissiens, néanmoins de son départ, ce digne ministre ne voulut obéir qu'aux cris plaintifs d'une de ses brebis qui languissait sous le poids de la douleur. Accompagné de deux de ses paroissiens, O. Cormier, notaire du lieu, et Ambroise Pepin, il s'achemina vers cette route difficile. Après avoir franchi, pour ainsi dire, le pas le plus dangereux, malheureusement la lanterne, qu'ils portaient, s'éteignit. N'ayant aucune voie fixe, leur marche les trompa ; plusieurs fois, il semble, ils parcoururent le

pas fatal. Épuisé de fatigue, ne pouvant presque plus soutenir le poids de ses vêtements, l'un d'eux l'infortuné Pepin, succomba, mais heureusement il fut consolé par le pardon de ses fautes, qu'il reçut après une confession faite au prêtre qui, quelques instants après, devait le suivre pour le voyage de l'éternité. Quelques pas plus loin, M. C. E. Bélanger rendit son âme à son créateur. Le troisième, O. Cormier, à demi mort, sans espoir de salut, à peu de distance, attendait l'instant qui mettrait un terme à ses souffrances, lorsqu'il fut trouvé le matin. C'est lui qui a pu nous donner ces détails. Les funérailles du révérend M. Bélanger auront lieu le 27 du courant à 10 heures."

On voit, par les *Mélanges Religieux*, d'après des données de M. Louis Lafleche, que l'infortuné M. Darveau, missionnaire de la rivière Rouge, a été d'abord assassiné par un sauvage, qui, après lui avoir appliqué un coup de hache, sur le derrière de la tête, alla ensuite noyer son corps à une certaine distance du rivage.

Avec le numéro d'aujourd'hui se termine le 6e semestre de notre journal.

L'Institut Canadien accuse avec reconnaissance la réception des ouvrages suivants :

De M. Bibaud, écrivain : — " L'Encyclopédie Canadienne," 1 vol. in-8o.

De Messire Raymond, du Séminaire de St. Hyacinthe : — " Le Journal de la Jeunesse," publié à Paris, (les quinze premiers numéros) ;

De Messire Tétréau, du Séminaire de St. Hyacinthe : — " Chefs d'Œuvres d'Éloquence de la Tribune, de la Chaire et du Barreau," par Marcel, 3 vol. in-8o. " Triomphe de l'Évangile," 3 vol. in-8o.

De Messire Lavallée, du Séminaire de St. Hyacinthe : — " Les Mœurs Chrétiennes au Moyen Âge," 3 vol. in-8o. " Le Christianisme," 1 vol. in-8o. " De l'Eglise Gallicane," par le Comte de Maistre, 1 vol. in-8o.

De M. P. Blanchet, étudiant en droit : — " La Lusinde de Camoens," 3 vol. in-12o. " Théâtre de d'Angecourt," 2 vol. in-12o. " The Green Book," by O. O'Callaghan, 1 vol. in-12.

Une lettre écrite de Montréal, dit :

" Vous connaissez l'orgueil de Montréal pour les objets de luxe ; eh ! bien, le gros Bowdon qu'on a renvoyé en Angleterre, doit, dit-on revenir plus gros encore ; on pense mettre £500 de plus pour en faire un monstre."

REVUE DES JOURNAUX.

Les libéraux en Italie se donnent quelque mouvement pour faire croire aux enfants de la jeune France qu'ils inquiètent la police des États-Romains. Ils voudraient qu'on donnât quelque couleur, quelque illustration à leurs étourderies, et grand est leur désappointement de voir que, malgré leurs démonstrations, leurs fanfaronnades, ni police, ni journaux font état de leur dire ni de leur faire. Aussi le *Courier de Naples* est-il en butte à leurs persécutions pour avoir dit récemment : " Tout est tranquille dans les États pontificaux."

L'Époque, récemment plus connu sous la dénomination de *Globe*, nous apprend que le célèbre apôtre Ronge, ayant voulu visiter la France, dans le but de prosélyter, reçut à Frankfurt, chez le chargé d'affaires de la France, cette réponse significative : " M. Ronge pourra, comme voyageur, parcourir la France, mais ni en aucun temple, ni en aucune maison privée, y célébrer le service divin, sous quelque titre que ce soit." Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI vient de faire expédier 10,000 thalers aux malheureux qui ont éprouvé des pertes dans l'incendie désastreux de la ville de Smyrne.

L'empereur de Russie a fait distribuer environ 20,000 roubles aux indigènes de la Livonie, pour les mettre en état de se procurer du riz, vis que les grains recueillis en cette province sont généralement de mauvais aloi.

A Manchester et à Londres on vient d'ouvrir d'amples et somptueux bazars dont le produit doit être employé à l'anti-Corn-Law Ligue.—Times.

Le *Birmingham Advertiser* nous apprend avec satisfaction que les boutiques sont encombrées d'ouvriers et de tisserands de toute description, et que cependant on ne peut suffire à expédier les nombreuses demandes qui viennent de toute part.

Une lettre de Paris, citée par l'*Albion* de New-York, fait connaître que le prince Louis Bonaparte, le prisonnier de Ham, est fatigué de sa détention prolongée, et qu'il va consentir à accepter les conditions auxquelles on lui a offert son élargissement. Il paraît que l'intention du prisonnier est de gagner l'Amérique avec une poignée d'amis qui lui ont juré fidélité.

serve, descendit dans la vallée du Bisagno pour joindre la colonne Potitot. Cette dernière colonne, ainsi renforcée, repoussa partout l'ennemi, et, remontant la rivière, vint seconder le mouvement du général d'Arnaud sur Scoffera. Précipités dans ces vallées tortueuses, les Autrichiens laissèrent à Masséna 1,500 prisonniers, et à leur tête ce baron d'Aspres, l'instigateur de la révolte des paysans de la Ponte-Buona.

Quand, le soir du même jour, Masséna entra dans Gênes après avoir défilé les Génois de la vue des ennemis, et amené prisonnier l'officier dont on annonçait la prochaine arrivée triomphale, la joie de la population patriote, qui était la plus nombreuse, fut extrême. On le reçut avec des acclamations. Les habitants avaient préparé des brancards pour porter les blessés, du vin et des bouillons pour les nourrir. Partout on se disputait l'honneur de les recevoir.

Après cet acte de vigueur du côté du levant, le plus important à décrire, parce que de ce côté seulement les autrichiens serraient la ville de près, Masséna voulut profiter du répit que lui assurait le dernier avantage obtenu, pour faire un effort au couchant, c'est-à-dire vers Savone, et rétablir par ce moyen ses communications avec le général Suchet. Afin de garantir Gênes de toute attaque, pendant son absence, il divisa les troupes qui lui restaient en deux corps : l'un de droite, sous le général Miollis, l'autre de gauche, sous le général Soult. Le corps du général Miollis était destiné à garder Gênes avec deux divisions. La division d'Arnaud devait défendre le côté du levant, faisant face à Bisagno ; la division Spital, celui du couchant, faisant face à la Polcevera. Le corps de gauche, sous le général Soult, était chargé de tenir la campagne avec les dix divisions Gerdanne et Gazan. C'est avec cette force, d'environ 10,000 hommes, que Masséna projeta de se rapprocher de Sa-

vone, en ordonnant à Suchet, par un avis secret, de tenter un mouvement simultané sur le même point. La division Gardanne fut dirigée le long de la mer, et la division Gazan sur les crêtes de l'Appennin, dans l'intention d'amener l'ennemi, par la vue de deux colonnes séparées, à se diviser lui-même. Manœuvrant ensuite avec rapidité sur ce terrain, dont il avait une grande connaissance, Masséna voulait, selon les circonstances, réunir ses deux divisions en une seule, de manière à écraser, ou sur les hauteurs de l'Appennin ou le long de la mer, le corps ennemi qui serait le plus exposé à ses coups. Il commandait en personne la division Gerdanne. Il avait confié au général Soult la division Gazan. Son projet était de suivre le littoral par Voltri, Varaggio, Savone ; son lieutenant, le général Soult, San-Pietro-del-Alba sur Sassello.

Le 9 avril au matin, nos troupes commencèrent leur mouvement. Le baron de Mélas, après avoir coupé en deux l'armée française, voulait renfermer Masséna dans Gênes, et réserver en même-temps sa propre ligne, qui était trop étendue ; car elle embrassait, depuis la vallée du Tanaro jusqu'à celle de la Trebbia, un espace de quinze lieues au moins. Les deux armées se rencontrèrent dans leur mouvement, et il en résulta sur ce terrain si accidenté la lutte la plus vive et la plus confuse. Tandis que Masséna marchait sur deux colonnes, le baron de Mélas marchait sur trois, et le comte de Hohenzolern, en formant une quatrième, essayait une nouvelle attaque sur la Bochetta, 10,000 Français allaient reconstruire plus de 40,000 ennemis.

Le général Soult, flant par Voltri, aperçut sur sa droite les Autrichiens, qui avaient dépassé la Bochetta, et couronnaient les hauteurs environnantes. Arrivés à un lieu nommé Aqua-Santa, ils pouvaient manœuvrer les derrières des colonnes françaises, et leur inter-

dire le retour sur Gênes. Le général Soult crut prudent de les repousser ; il leur livra, en conséquence, un combat brillant, dans lequel le colonel Mouton, depuis maréchal et comte Lobau, commandant la 4e demi-brigade, se conduisit avec la plus grande valeur. Le général Soult prit du canon, fit des prisonniers, et parvint, à travers une nuée d'ennemis, à gagner la route montagneuse de Sassello. Cependant, le temps employé à ce combat, qui du reste, n'empêcha point les progrès ultérieurs des Autrichiens sur les derrières de nos colonnes, fut cause que le général Soult ne put arriver à Sassello, de l'autre côté de l'Appennin, au moment où le général Masséna l'y attendait. Celui-ci avait marché le long de la mer, et le lendemain, 10 avril, il était aux environs de Varaggio, formé sur deux colonnes, et cherchant à entrer en communication, par les hauteurs avec le corps du général Soult, qu'il supposait à Sasello. L'ennemi, dont les forces étaient décuplées des nôtres, essaya d'envelopper les deux petites colonnes de Masséna, et notamment celle de gauche qu'il commandait en personne. Masséna, comptant sur sa colonne de droite et sur le mouvement du général Soult vers Sassello, résista longtemps avec 1,200 hommes à un corps de 8 à 10,000, et déploya en cette occasion une fermeté extraordinaire. Obligé de battre en retraite, et ayant perdu de vue sa colonne de droite qui était restée en arrière par suite d'une distribution tardive de vivres, il se jeta pour la chercher à travers des précipices affreux et des bandes de paysans révoltés. Ayant réussi à la rejoindre, il la ramena vers le reste de la division Gardanne, qui n'avait cessé de suivre la mer par Varaggio et Cogoletto. La difficulté de concerter ses mouvements au milieu de cette foule d'ennemis, et dans un pays aussi accidenté, ayant empêché la rencontre en temps utile du corps du général Soult avec le corps du général Masséna, celui-ci

résolut de rallier ses troupes, de gravir par sa droite la crête de l'Appennin, de se réunir à son lieutenant, et de tomber ainsi sur les corps autrichiens dispersés dans ces vallées. Mais nos troupes harassées s'étaient répanchées sur les sentes, et ne pouvaient pas être ralliées à temps. Masséna prit alors le parti d'envoyer au général Soult tout ce qui était en état de marcher, pour lui servir de renfort ; et avec le reste, qui était composé de blessés et de soldats épuisés, il regagna, toujours en suivant le bord de la mer, les approches de Gênes, afin de couvrir la retraite du corps d'armée, et d'en assurer la rentrée dans la place. Réduit à une poignée d'hommes, il eut à soutenir plusieurs fois les combats les plus disproportionnés ; et dans une de ces rencontres, un bataillon français surpris, ayant cédé devant une charge de hussards de soixante, il chargea lui-même ces hussards avec 30 cavaliers, et les ramena. Il vint enfin se placer à Voltri pour y attendre le retour du général Soult. Celui-ci, jeté dans les montagnes, au milieu de détachements ennemis cinq ou six fois supérieurs en nombre, y courut de grands dangers, et, après les efforts les plus glorieux, aurait fini par succomber, sans le secours que Masséna lui avait envoyé si à propos. Renforcé à temps, il put regagner la route de Gênes, après avoir soutenu avec avantage la lutte la plus difficile et la plus inégale. Il rejoignit enfin son général en chef, et tous deux rejoignirent dans Gênes, en se faisant jour, et en ramenant devant eux 4,000 prisonniers. Le général Suchet avait essayé de son côté de rejoindre son général en chef ; mais il n'avait pu percer la masse énorme de l'armée autrichienne.

A continuer.

A VENDRE
PAR LE SOUSSIGNE,
 MARCHANDISES Sèches, Pelletteries, Vinaigre de Bordeaux, Poëles, Horloges Américaines, Alimettes Impériales, Miroirs, Sabots, etc. etc. etc.
 E. LACROIX,
 rue Sault-au-Matelot.

30 Octobre, 1845.

Faïence.

LA soussignée reçoit maintenant par l'Acadia un assortiment de POTERIE, et attend chaque jour par le "Duke of York" et le "Governor Halket" 133 paquets de FAÏENCE comprenant un assortiment général.
 J. PATERSON.
 Québec, rue St. P.

ROBES DE CARIOLE ET PELLETERIES.

LES soussignés viennent de recevoir un assortiment très varié de peaux de Buffles, de différents prix:
 — ILS ONT AUSSI EN MAINS —
 50 doz. de Casques de différentes sortes de pelletteries,
 100 doz. de Carioles de drap garnies avec diverses do.
 50 do do garnies en Astrakan,
 250 do de peaux de différentes sortes de pelletteries prêtes à être manufacturées.
 500 paires de Gants de Loup-marin gris,
 150 douzaines de Mitaines.
 Le tout sera vendu en gros et en détail à leur magasin, pied de l'escalier, 345, rue Champlain, à des prix réduits.
 A. HAMEL & FRERE.
 Québec, 30 septembre, 1845.

ELECTION DU CONSEIL DE VILLE.
 HOTEL-DE-VILLE, QUÉBEC,
 Le 30 septembre, 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les LISTES des personnes qualifiées à voter aux élections des Conseillers et autres officiers de ville dans chacun des quartiers de cette Cité, sont déposés au bureau du soussigné et qu'elles sont ouvertes à l'inspection des citoyens.
 Toutes personnes qui auront à réclamer contre les dites listes, soit parce que leurs noms y auront été omis, ou parce qu'ils auront été placés dans les listes d'un autre quartier que le leur; et tous électeurs inscrits qui auront lieu de croire que les noms de personnes qui n'ont pas droit de voter ont été insérés dans les dites listes, ou qui auront à leur égard quelques autres objections à faire, desront déposer au bureau du soussigné leurs réclamations ou leurs objections le ou avant le 30 de novembre prochain.
 Par ordre.
 F. X. GARNEAU,
 Greffier de la cité.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ASSURANCE DU CANADA.

MR. JEAN-BTE. TRUDELLÉ, Notaire Public, est substitué à MM. Macpherson et Provost pour recevoir les signatures des Créanciers de la dite assurance qui consentent à la composition de dix chelins dans le loais, telle qu'exprimée dans un avis antérieur.
 P. M. BARDY,
 Prés. du Comité.
 Québec, 27 septembre, 1845.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 28 mai.
 S'adresser à dame veuve CHA. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père.
 Québec, 27 septembre 1845.

Maison à vendre ou à louer.

DANS LE BOURG DE SAINT-MICHEL, A LA SORTIE DE LA ROUTE DES CONCESSIONS.
 CETTE maison est neuve et bien finie et tout l'intérieur peint dans un beau goût et récemment fini avec écurie et remise, et un puits avec pompe dans l'enceinte. Cette maison serait avantageuse pour un Médecin ou un Notaire ou autres professions.
 Pour les particularités, s'adresser au soussigné sur les lieux, PIERRE BOISSONNAULT.
 AUSSI,
 TROIS autres maisons situées dans le même bourg, très avantageuses soit pour des pilotes ou autre personne étant occupés comme tel. Ces maisons sont dans le meilleur ordre.
 PIERRE BOISSONNAULT.
 Saint-Michel le 12 août 1845.

AVERTISSEMENT.

Observez que CHARLES WILMER n'a AUCUNE liaison quelconque avec MM. WILMER ET SMITH, et que tous ordres et communications pour CHARLES WILMER doivent être adressés en toutes lettres au

Transatlantic Newspaper Office,
 5, SOUTH JOHN STREET,
 LIVERPOOL.

Nouvelles! Nouvelles! Nouvelles!
 TRANSLANTIC NEWSPAPER OFFICE,
 5, South John Street,
 LIVERPOOL.

Charles Wilmer,

Agent pour les Journaux et autres objets pour les affaires de Commission en général.


CONTINUE à fournir, à demande, avec plus de promptitude et de régularité qu'aucune autre maison, et aux prix les plus modérés (un journal quotidien de Londres pour 6 livres 10 schellings sterling par an) les Journaux, Prix Courants, Listes Maritimes, Magasins, Livres, Papeteries, Caractères d'imprimerie et autre Matériel pour les Imprimeurs, et marchandises de toute espèce, à toutes les parties des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, par les Paquebots à Vapeur transportant les Mallees qui partent de Liverpool le 4 et le 19 de chaque mois, et à toutes les îles des Indes Occidentales, au Mexique et au Texas pour les vapeurs des Mallees Royales qui partent de Southampton tous les quinze jours, Son journal,

CHARLES WILMER'S AMERICAN NEWS LETTER

ET publié pour être transmis par chaque Navire à Vapeur qui part d'Angleterre pour l'Amérique, et son caractère distinctif est de donner, d'un coup d'œil, un aperçu de tous les événements importants qui se sont passés dans la grande-Bretagne, en Europe ou en Asie, dans l'intervalle entre le départ de chaque Navire à vapeur, soit dans le monde politique ou dans le monde commercial; une liste Maritime correcte et compréhensive, où l'on trouvera fidèlement enregistrés tous les bâtiments d'Amérique arrivant aux divers ports de la Grande-Bretagne, de l'Europe et de l'Asie, ou en partant, avec la relation des accidents ou désastres qui pourraient leur arriver; et un prix courant complet, dans lequel on donne avec le plus grand soin les mercuriales les plus recueillies des marchés pour les divers produits américains, puisées aux sources les plus sûres; réunissant ainsi, dans une seule feuille, un Journal, une Liste Maritime, et un Prix courant.
 Souscription annuelle, payable d'avance, 12s. 6d. sterling.
 Tous ordres doivent être accompagnés d'une remise ou d'une référence en Angleterre pour paiement.

AVIS.

Toutes communications doivent être adressées à
Charles Wilmer,
 TRANSLANTIC NEWSPAPER OFFICE,
 5, South John Street,
 Liverpool.
 Sans quoi elles ne parviendront pas au bureau de CHARLES WILMER, Point de liaison avec Wilmer et Smith.

ATELIER

D'ED. THIVIERGE,
MARCHAND-TAILLEUR.
RUE DU PONT (CRAIG) FAUBOURG SAINT ROCH,
 Nouvelle maison construite sur les ruines de son ancienne demeure, depuis l'Incendie du 28 mai.
 L'Propriétaire de ces établissements informe respectueusement ses amis et le public en général que sans discontinuer le magasin et atelier de tailleur, à l'enseigne de nos Notre-Dame et du Porche, à la Basse-Ville de Québec, il est maintenant résident à son ancienne demeure, rue du Pont, faubourg St. Roch, où il a reçu un assortiment général et choisi de marchandises et de fourniture de goût dans sa ligne égale à tout ce que l'on peut voir de plus beaux à Québec en ce genre, tels que draps fins et superfins des couleurs les plus à la mode, draps de castor, douzains, castring de toute nuances, et de toutes qualités, patrons de veste de laine, de satins et de velours, etc. etc. — Il a reçu les modes de Paris, de Londres et de New York, pour 1845 et 1846, avec les coupes y relatives. Il espère que son assiduité à exécuter les commandes, l'excellence de sa coupe, l'excellence des matériaux, mériter plus que jamais le patronage et l'encouragement public.
 N. B. Le soussigné a besoin d'un chef d'établissement (foreman) qui sache l'anglais et le français et la tenue des livres, à quel il donnera de bons gages.
 Québec, 23 octobre 1845.

Joalleries, &c., de Londres, A LA MODÉ.

ARDOUIN & FILS,
 Horlogers, Joalliers, etc.,

ONT l'honneur d'informer leurs patrons et le public, qu'ils viennent de recevoir, par le Zealous, de Londres, un assortiment choisi de Joalleries à la mode, etc. etc.
VIEUX OR ET ARGENT ACHETÉS ET PRIS EN ECHANGE.
 On a besoin d'un bon Ouvrier.
No. 60, rue St. Jean,
 Québec, 18 Octobre, 1845.

PELLETERIES.

Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son MAGASIN DE PELLETERIES comme de coutume, et il offre en vente

Un assortiment des plus étendues de



Tels que Casques de toutes sortes, Manchons, Bous, Gants, Mitaines, Casquettes de Drap garnies en pelletterie, grandes Colletteries (Caps) d'Astracan et autres pour Dames, garnitures de Vison, Sables, Martes, etc., etc. ROBES de CARIOLE, pour ornements de voitures, de toute sorte, de Buffles, Illinois, Peaux d'Original, Chamois et Caribous, Gilets et Caleçons de Chamois, Semelles de crin comme préservatifs contre l'humidité et le froid aux pieds.

Raquettes, Traines Sauvages,

Cannes de jonc et de baleine, cordons pour Raquettes et souliers, Souliers d'Original pour Dames et Messieurs.

AUSSI,

Casques, Casquettes, Mitaines,

EN GROS ET EN DETAIL.

Et reçu par le Zealous, récemment arrivé de Londres, une immense quantité de Pelletteries fabriquées à Londres, exprés pour le marché de Québec, dont il disposera à des prix considérablement réduits.

F. E. GARANT,

Québec, 23 octobre 1845.

Encans du Soir

Grand marché à faire aux halles d'encan

D. O'DOUD,
 BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites.
 N. B. Pour les détails voir les affiches.
 Québec, 10 juillet 1844.

Papeterie.

Le soussigné continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier foolscap, pot, post, gris et à enveloppes.
 R. H. POOLE.
 Québec, 24 juin, 1845.
 N. B. Les plus hauts prix donnés pour quenilles et vieux cordages.

Le soussigné remercie ses amis, le clergé, et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'informer qu'il vient de recevoir un assortiment général direct de Londres et de Paris, consistant dans les articles suivants; lunettes d'or et d'argent, lunettes de toutes espèces, simples et doubles, vitres convexes et concaves; un excellent assortiment de microscopes qui grossissent de 40,000. Des télescopes acromatiques, boîtes de mathématiques, etc.
 Aussi,
 Un joli assortiment de montres et de bijoux des meilleures manufactures anglaises.
 B. VOHL.
 Québec, rue St. Jean, No. 7, à l'enseigne des Lunettes.

Le soussigné prie ceux qui doivent à M. J. L. AUDETTE, à la cessation des biens duquel il est nommé seul syndic, de vouloir bien payer au soussigné sous le plus court délai possible, à défaut de quoi leurs comptes seront mis entre les mains d'un procureur.
 J. B. AUDETTE,
 Syndic.
 Québec, 16 octobre, 1845.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial 4e et 5e Vict. c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de vingt-cinq-schellings par action chaque, un le 7e jour de chacun des mois suivants savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.
 Par ordre des Directeurs de la dite corporation.
 DANIEL McCALLUM,
 Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada,
 Québec, 4 juin, 1845.

A VENDRE
 PAR LES SOUSSIGNES:

EAU de vie d'Old & Co.
 Genièvre de Kuypers
 Thé swankay
 Indigo
 Balaie de Corinthe
 Sucre raffiné
 Sucre bâtard
 Moutarde, etc
 Et, attendu chaque jour,
 Cassonade
 Mélasses, etc.
 JAMES LESLIE & CO.
 Rue St. Jacques.
 Québec, 24 mai 1845.

ALMANAC des affaires.

Le soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St. Jean rue Aiguillon.
 PIERRE GAUVEAU,
 Architecte.
 Québec, 4 juillet 1845.

FÉLIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 55, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claire; résidant no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

AMABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique en dehors des barrières de la rue St. Valliers.
 Québec, 2 juillet, 1845.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François.
 Québec, 10 juillet 1845.

Le Soussigné a établi son bureau chez M. PAUL TRUDELLÉ, en haut du côté St. Genevieve, No. 4, la maison voisine de M. Guériépy, charretier.
 J. B. PRUNEAU,
 Notaire.
 Québec, 7 juin 1845.

Le DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navires.
 Québec, 4 juin 1845.

JOSEPH LAURIN,
 NOTAIRE.

A ETABLIS son bureau dans la maison occupée par M. La. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville.
 Québec, 11 juin 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise St. Roch.
 Jos. LEFEBVRE
 2 Juin 1845.

Le DR. ROUSSEAU demeure chez M. Fr. Drolette, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits.
 Québec, 4 juin 1845.

Le Soussigné a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. F. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'hôtel Blanchard.
 J. P. BÉAUME,
 Avocat et Procureur.
 30 mai 1845.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c.
 No. 24, RUE St. JEAN.

M. le DR. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers. chez M. Mofatte.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Etienne a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.
 Québec, 3 juin 1845.

F. E. GARANT, marchandier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute ville, Québec.

FÉLIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicer.
 1er mai, 1845.

CONFISEUR.

O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville.
 1er mai, 1845.

PIERRE LEGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall
 Juin, 1844.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33.
 Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec."
 Québec, 19 décembre 1843.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX DE LONDRES.

CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.

Bureau, au QUAÏ de Gillespie,

ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi.
 GILLESPIE, GRENSHIELD & Co.
 Québec, 4 juillet 1845.

FONDERIE DE

Caractères à Imprimer, A MONTREAL. AUX IMPRIMEURS

Propriétaires de Papiers-Nouvelles en Canada, Nouvelle-Ecosse etc., etc.

Le Soussigné ayant acheté l'établissement ci-dessus nommé, prend la liberté de solliciter la continuation du patronage qui lui a été, comme agent de la fonderie, accordé jusqu'ici, d'une manière si libérale.

Ayant fait des réparations, et grandement ajouté au matériel, il peut recommander en toute confiance les caractères manufacturés sa fonderie comme égaux à tous ceux fabriqués sur le continent.
 Il a l'avantage d'employer à son service un mécanicien expérimenté de New-York, et les imprimeurs de cette ville sont invités avec confiance à venir considérer la beauté et la qualité des caractères jetés dans cette Fonderie.
 Le Propriétaire se fera un plaisir d'en montrer un spécimen à ceux qui auront intention d'en acheter; en même temps, et sera heureux de voir ceux qui désirent lui donner leur support.
 Les vieux caractères sont pris en échange à 6 derniers par livre.
 On pourra faire venir de New-York tous les matériaux d'imprimerie, et tout article qui n'est pas manufacturé à Montréal, moyennant un avance de 20 par cent
 13 juillet.
 CHS. T. PALGRAVE.